



LES ORGANISATEURS DE L'ASSOCIATION JUMEAUX ET PLUS 14 ORGANISENT LEUR FOIRE A TOUT

CONDITIONS

L'exposant est informé que **Les organisateurs de l'association jumeaux et plus 14** ne sauraient être tenus responsable de mauvaises conditions météorologiques pendant la foire aux greniers et en accepte les risques et les conséquences en s'inscrivant à la foire aux greniers.

Réservation et paiement d'avance obligatoire

Ouverture au public de 9 h 00 à 17h30

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la foire, sans avoir au préalable rempli les formalités obligatoires.

Ouverture de la foire pour les exposants le **dimanche 1^{er} septembre 2019 à 06 h 00.**

Les particuliers doivent présenter une pièce d'identité avec photo.

Les organisateurs de l'association jumeaux et plus 14 se réservent le droit exclusif de vendre ; boissons, sandwiches et gâteaux, etc.,

Les organisateurs de l'association jumeaux et plus 14 mettent à disposition de chaque exposant, **un emplacement par fraction indivisible d' 1 mètre** contre une participation de 3.5 € le mètre.

L'exposant peut garder son véhicule sur son emplacement, **sous réserve d'avoir réservé un emplacement 4 m minimum. (1 véhicule pour 4 m)**

L'exposant s'engage à ne vendre que des objets d'occasion et usagé.

L'exposant s'engage à ne proposer à la vente que des objets lui appartenant.

Il est interdit d'obstruer les accès de sécurité.

Les organisateurs de l'association jumeaux et plus 14 fournissant un emplacement nu, l'exposant est responsable des accidents qu'il pourrait provoquer avec son installation.

La circulation de véhicule à moteur est interdite pendant la foire aux greniers.

Close d'annulation: Seule la maladie justifiée par certificat médical circonstancié donne droit à remboursement intégral.

Un café est offert par emplacement ainsi qu'1 sac poubelle.

Il est ainsi demandé de laisser l'emplacement propre tel que vous l'avez trouvé en arrivant.